

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 décembre 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 38

Votants : 72 (dont 34 procurations)

N°52

OBJET :

**CANDIDATURE
APPEL A PROJET
PLAN PAYSAGE**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 29 DEC. 2020

Publiée ou notifiée

le : 29 DEC. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (sauf pour la délibération n°50), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Christine BOUARD, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Franck GONZALES, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Franck GONZALES, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Jean-Claude BRAT, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MORIER-MIZOULE, Véronique TRIBOULET à Thierry LAPLACE, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Michèle CHARASSE, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTERY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTERY.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Patrick SEROR, Alexandre GIRAUD, Pierre BONNET, Christiane LEPRAT.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 dite loi Paysage, sur la protection et la mise en valeur des paysages,

Vu l'article L.122-1-3 du code de l'urbanisme modifié prévoyant que le PADD du SCoT devra désormais fixer des « objectifs de qualité paysagère »

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 »,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L229-25 à L229-26,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L 2224-34,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Vichy Communauté,

Considérant le territoire des 39 communes qui est « territoire à énergie positive (TEPOS) » et a adopté en 2018 son programme d'actions en matière de développement des énergies renouvelables, pour atteindre 100% des consommations couvertes par la production du territoire en 2050,

Considérant que l'Etat a lancé un appel à projets en 2020 pour appuyer une démarche de plan paysage,

Considérant que Vichy Communauté peut prétendre à une subvention allant de 30 à 42 000 euros à travers cet appel à projets,

Considérant qu'un équilibre doit être trouvé entre la protection de notre patrimoine paysager et le développement des énergies renouvelables notamment,

Considérant que la démarche de Plan Paysage est une opportunité pour constituer la première pierre d'une politique visant, à travers des objectifs de qualités paysagères, à protéger et à valoriser les espaces remarquables et à définir des valeurs paysagères communes au territoire en vue de formuler un schéma Directeur des Energies Renouvelables,

Considérant la volonté du territoire d'obtenir le Label Cit'ergie, dans une démarche de progression continue, permettant un pilotage transversal et concerté de la Politique Climat Air Energie du Territoire, notamment dans le respect du volet paysager,

Propose au Conseil Communautaire :

- De valider la candidature à l'Appel à Projet Plan Paysage National, dont le dossier est annexé, et qui permettrait de pouvoir financer 50 à 70 % des dépenses relatives à cette opération,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaire à la mise en œuvre de ce Plan Paysage.

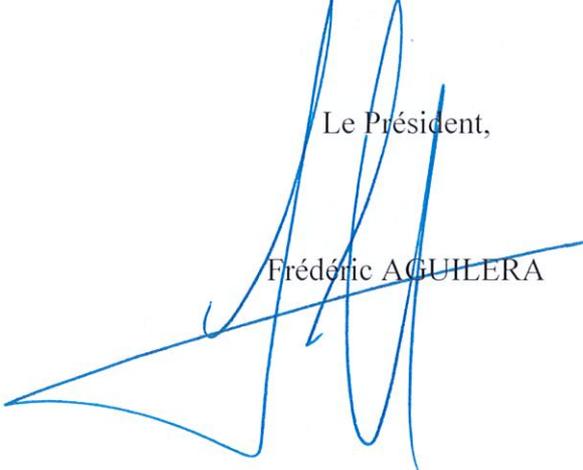
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 3 décembre 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.



Le Président,

Frédéric AGUILERA



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

APPEL A PROJETS « PLANS DE PAYSAGE »

VOLET EOLIEN - ENR

ANNEXE 2 bis
Dossier de candidature

Dossier de Candidature

Vichy Communauté



Septembre 2020

Sommaire

Fiche signalétique	2
Résumé synthétique	3
Ciblage thématique du projet	3
Présentation du projet de plan de paysage de Vichy Communauté.....	4
Gouvernance du projet de plan de paysage	7
Démarche de travail.....	8
Annexe 1 - Plan de financement	9
Annexe 2 – Lettre d’engagement	10
Annexe 3 – Echanges entre Vichy Communauté et Roanne Agglomération en vue d’une approche concertée.....	13
Annexe 4 - Carte du territoire	17

Fiche signalétique

Carte d'identité du territoire			
Nom de la structure porteuse cheffe de file		Vichy Communauté	
Nature de la structure porteuse (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole, parc naturel régional, association, commune seule...)		Communauté d'Agglomération	
Dans le cas où il s'agit d'une candidature en groupement, merci d'indiquer les structures partenaires associées		-	
Région		Auvergne / Rhône-Alpes	
Département		Allier	
Territoire concerné par le Plan de paysage (si périmètre différent de celui de la structure porteuse)		-	
Superficie du territoire concerné par le plan de paysage		750 km ²	
Nombre de communes concernées par le plan de paysage		39 communes	
Nombre d'habitants du territoire concerné		85 700 habitants	
Contacts			
Adresse postale (pour recevoir la notification officielle des résultats...)		9, Place Charles De Gaulle – CS 92956 - 03209 VICHY	
Adresse mail (point de contact à privilégier)		accueil@vichy-communaute.fr	
Référent technique chargé du suivi et de l'animation du plan de paysage			
Nom Prénom	Fonction	Adresse mail	Téléphone
Amaya ZULUETA	Architecte – Service Urbanisme	a.zulueta@vichy-communaute.fr	04 63 01 10 51
Référent élu au sein de la structure pour le plan de paysage			
Nom Prénom	Fonction	Adresse mail	Téléphone
Caroline BARDOT	Vice-Présidente en charge de la transition écologique et énergétique	carolinebardot@orange.fr	06 50 94 77 04
Président de la structure porteuse du plan de paysage			
Nom Prénom	Fonction	Adresse mail	Téléphone
Frédéric AGUILERA	Président de Vichy Communauté	f.aguilera@ville-vichy.fr	04 70 30 17 17

Résumé synthétique

Vichy Communauté s'est engagée depuis 6 ans en faveur de la lutte contre le changement climatique, à travers la réalisation de son Plan Climat Energie Territorial (PCET) en 2014, ce qui lui a valu d'être labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) en 2015.

Depuis 2017 au travers du dispositif Territoire à Energie Positive (TEPOS), la collectivité développe des ouvrages de production d'énergies renouvelables (ENr) dans l'objectif de couvrir progressivement ses besoins par les ENr à horizon 2050.

Aujourd'hui, les projets qu'ils soient publics ou privés foisonnent, et révèlent une approche par l'exclusion « éviter l'impact » et la dissimulation « atténuer l'impact ». Demain, la transition énergétique façonnera nos paysages. Vichy Communauté souhaite tisser un lien entre les paysages d'hier et de demain afin de révéler les atouts du territoire pour mieux accompagner sa mutation.

Cette démarche, collective, devra permettre d'apporter un regard partagé sur ce bien commun qu'est notre paysage et l'avenir que nous lui dessinons.

Ciblage thématique du projet

Si le volet éolien doit être abordé dans le cadre du Plan de Paysage, la recherche d'un mixte énergétique est une orientation phare du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration. Ainsi l'étude devra intégrer les énergies renouvelables dans leur globalité.

Présentation du projet de plan de paysage de Vichy Communauté

Vichy Communauté s'est engagée depuis 6 ans en faveur de la lutte contre le changement climatique, à travers la réalisation de son Plan Climat Energie Territorial (PCET) en 2014, ce qui lui a valu d'être labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) en 2015.

Depuis 2017 au travers du dispositif Territoire à Energie Positive (TEPOS), la collectivité intègre par ailleurs, la question de l'énergie dans un engagement politique, stratégique et systémique en faveur du développement local, avec pour objectifs à l'horizon 2050 de :

- Diviser par deux les consommations énergétiques du territoire,
- Couvrir progressivement ses besoins par les énergies renouvelables.

En parallèle, la collectivité élabore depuis 2018, en partenariat avec le SDE03 son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

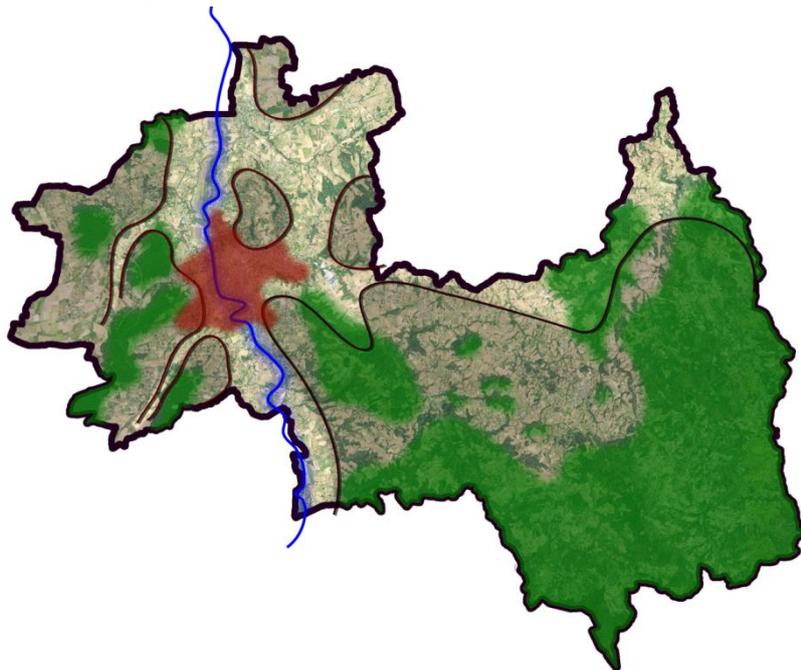
Pour aller encore plus loin, nous avons décidé de mettre en œuvre la démarche de labellisation Cit'ergie. Par ce processus, l'intention de la collectivité est double :

- Faire reconnaître au niveau national et européen la qualité de sa politique et de ses actions en matière de climat, d'air et d'énergie à l'échelle de son territoire.
- S'engager dans un processus d'amélioration continue conduit dans le cadre d'un projet partagé par l'ensemble des services, directions et élus.

Notre volonté passe par une vraie dynamique de développement de sites de productions d'Energies Renouvelables, pour :

- Répondre à l'urgence climatique,
- Être en phase avec les objectifs ambitieux de la loi Energie Climat,
- Et permettre à notre territoire de bénéficier des retombées économiques associées.

Assurément, cette volonté, ces ambitions, nous accompagneront pour opérer les choix stratégiques qui demain, dessineront nos paysages.



Vichy Communauté : Le Val d'Allier encadré par la Plaine de Limagne et la Montagne Bourbonnaise

Enjeu d'attractivité pour notre territoire, la qualité des paysages est aussi un emblème de la France à l'international. Vichy, dans le cadre de la candidature commune avec onze stations thermales européennes au classement du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, a été sélectionnée, entre autres, pour la qualité de son patrimoine. En outre, notre territoire dispose de nombreux atouts (Site patrimonial de Billy, site inscrit du Lac d'Allier, monuments et sites remarquables en montagne Bourbonnaise) et d'un paysage aux richesses multiples : De la rivière Allier, dernière rivière sauvage d'Europe, au bocage Bourbonnais témoin du passé rural et paysan en passant par les Monts boisés de la Madeleine et la plaine agricole de Limagne. Ce sont autant de facettes d'un territoire diversifié au caractère singulier.

L'ensemble des politiques actuellement portées par l'agglomération s'appuient sur les richesses propres au territoire, que ce soit le développement du tourisme vert associant bien-être, remise en forme et pleine nature, le développement des circuits courts via le Projet Alimentaire Territorial ou bien les grands projets d'aménagement (Rives d'Allier, Boucles des Iles, Berges du Sichon). L'ensemble des projets en cours portent l'ambition de mettre en valeur le territoire en révélant ses qualités intrinsèques.

Le volet énergétique doit aujourd'hui participer à cette mutation territoriale en affirmant la capacité de la transition énergétique à rendre service aux paysages de l'agglomération.

Avec Plus de 1 300 GWh de potentiel productible, un objectif de couvrir 93% de nos besoins énergétiques par de la production d'Energies Renouvelables à l'horizon 2050 : Nous devons, dès maintenant, coordonner, planifier, fédérer autour de nos actions de construction d'unités pour une conduite du changement de notre paysage avec respect.

Nous avons à ce jour plusieurs projets en cours d'élaboration : développement des panneaux solaires en toiture, ombrières, parcs photovoltaïques à Hauterive et prochainement à Bellerive-sur-Allier, Cusset, Saint-Rémy-en-Rollat et Charmeil, parcs éoliens en Montagne Bourbonnaise existants sur les sites de Ferrières-sur-Sichon, du Mayet de Montagne et à venir sur les communes d'Arronnes, Busset et Saint-Nicolas des Biefs, un projet de développement de la filière méthanisation...



Parc solaire photovoltaïque d'Hauterive (crédit photo Luxel)

S'engager dans une démarche forte de développement durable, offre au territoire une belle opportunité d'affirmer son identité.

Développer de nouvelles filières de production d'énergie, entraîne nécessairement une réflexion paysagère sur le territoire, et la « trace » dans le paysage révélera la dynamique locale sur ce volet.

Si Vichy communauté répond à cet appel à projet, c'est pour se poser les bonnes questions quant à l'intégration paysagère de ses ambitions de transition énergétique.

Conduire le changement avec les citoyens, pour planifier des implantations, des typologies de production s'intégrant dans le paysage et respectant l'idéal de cadre de vie, « de vue » des citoyens.

Les difficultés rencontrées sur le premier projet de Méthanisation, ou les oppositions récurrentes sur les projets éoliens montrent la nécessité de concertation, d'une pédagogie très en amont, sur les processus, les impacts, les lieux d'implantation opportuns (gisements, proximité des habitations ou d'activités diverses...) Par ailleurs, l'absence de planification globale sur ce volet « énergie » pose aujourd'hui des problèmes de mise en œuvre par l'absence d'anticipation des projets au sein des documents d'urbanisme conduisant la collectivité à faire appel à des procédures de mise en compatibilité générant des surcoûts et des délais importants.

Le plan paysage et les réflexions que nous serons amenés à engager, seront aussi l'occasion d'être au plus près des gisements, pour un optimum agro écologique également.

Gouvernance du projet de plan de paysage

Les objectifs de l'agglomération en termes de développement des énergies renouvelables sont multiples. Conformément aux orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la recherche d'un mixte énergétique est avant tout privilégiée afin d'assurer un équilibre territorial dans la production d'ENr. A cet effet, l'étude énergétique devra porter sur l'ensemble du périmètre de l'EPCI.

Parallèlement, le volet spécifique éolien concernant plus particulièrement le territoire est de l'agglomération (Montagne Bourbonnaise) et étant en développement également sur le territoire Roannais, une approche allant au-delà des limites administratives semble nécessaire. Vichy Communauté s'est rapprochée de l'Agglomération Roannaise afin d'entamer un travail de concertation politique en invitant les élus de ce territoire voisin à participer à ce plan de paysage (voir annexe 3).

D'un point de vue opérationnel, Vichy Communauté porte actuellement un projet de « société holding » EnR de type SEM ou SAS en partenariat avec le SDE03 et avec la volonté d'intégrer à terme d'autres partenaires publics et privés. Cette société constituera ainsi l'unique porte d'entrée pour tout projet ENr sur le territoire. En parallèle, Vichy Communauté réfléchit à la mise en place d'une convention avec les communes afin de rééquilibrer la répartition des retombées économiques des projets EnR et ainsi améliorer la coordination entre les communes et Vichy Communauté.

Par ailleurs, Vichy Communauté dispose de la compétence Plans Locaux d'Urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2017. Ainsi la traduction spatiale des conclusions du Plan Paysage pourra être effectuée par le service urbanisme copilote de la démarche.

Enfin sur le volet de la gouvernance, l'agglomération entend associer l'ensemble de ses communes membres à la construction du Plan Paysage pour assurer un portage politique collectif sur ces enjeux de transition énergétique. Le comité de pilotage associera par ailleurs les organismes susceptibles d'accompagner la collectivité dont notamment : le CAUE, le CEN Allier, les membres de la société holding EnR et les pilotes du PCAET. Une coordination est par ailleurs attendue entre l'élaboration du PCAET, le plan de Paysage et le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration sur la Montagne Bourbonnaise (15 communes de l'ouest du territoire) qui intègre déjà ces enjeux de qualité paysagère. Il s'agira également d'anticiper sur le futur PLUi à l'échelle des 39 communes.

Démarche de travail

L'équipe projet mobilisée au sein de l'agglomération sera formalisée par un Comité technique regroupant notamment les services Transition Energétique en tant que pilote du volet opérationnel et Urbanisme/Planification pour la traduction territoriale et règlementaire via les Plans Locaux d'urbanisme. Seront également associés, le service communication pour accompagner la démarche de concertation de la population ainsi que le service patrimoine qui portera la politique de réserves foncières découlant de la stratégie élaborée dans le cadre du Plan Paysage.

Par ailleurs, Vichy Communauté fera appel à un prestataire extérieur pour construire ce Plan Paysage intégrant un paysagiste concepteur formé et expérimenté sur le thème de la transition énergétique ainsi qu'un cabinet d'animation de la concertation citoyenne.

L'objectif de cette étude est d'identifier la capacité des paysages de l'agglomération à accueillir des ENr et quel type d'ENr pour quel type de paysage. Le Plan Paysage doit aboutir à un document opérationnel à même d'être suivi d'une intégration dans les documents d'urbanisme.

A cet effet, 3 phases de travail semblent nécessaires :

- Phase 1 diagnostic partagé : Ce diagnostic portera sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération et donnera lieu à un plan guide croisant les problématiques techniques, les ressources énergétiques du territoire et les sensibilités paysagères. Cette vision générale du territoire devra constituer le socle de la stratégie de développement, permettre de répondre à la problématique : *Quel paysage pour quelle énergie ?* et dégager les premières localisations préférentielles pour les futurs projets d'énergies renouvelables. Un chiffrage des potentiels d'ENr en termes de capacité pourra également être présenté à ce stade.
- Phase 2 élaboration de scénarii : La définition des objectifs de qualité paysagère souhaités et les potentiels de développement d'ENr identifiés devront faire l'objet de scénarii permettant aux élus de faire des choix en matière d'implantation et/ou de secteurs préférentiels à étudier.
- Phase 3 programme d'actions : Ce volet portera sur 3 à 5 secteurs préférentiels qui seront retenus en fonction du planning opérationnel des premiers projets à mettre en œuvre. Ces études de secteur apporteront une précision à la parcelle identifiant les mesures d'intégration paysagère et les orientations d'aménagement qui pourront être directement traduites dans les documents d'urbanisme via des procédures de mise en compatibilité ou de manière plus générale au sein du futur PLUi.

A chacune de ces phases d'études, une campagne de concertation citoyenne sera mise en œuvre.

Sur le volet général territorial il s'agira de construire une culture commune entre la collectivité et la population autour de la transition énergétique. Cela pourra prendre diverses formes : concours photo, projets pédagogiques avec les écoles, expositions ambulantes, outils en ligne...

Sur le volet opérationnel, des ateliers spécifiques seront organisés avec la population locale, par secteur et par type de projet afin de permettre une meilleure appropriation des enjeux et une co-construction de l'intervention dans le paysage.

D'un point de vue du planning prévisionnel de l'étude, l'agglomération entend organiser la phase de recrutement des prestataires extérieurs sur le 4^e trimestre 2020 pour un démarrage des études en janvier 2021. Le premier semestre sera dédié au volet généraliste et à la construction des scénarii (phases 1 et 2), le deuxième au volet opérationnel (phase 3) pour une mise en œuvre du Plan Paysage début 2022. Le plan de financement vise une enveloppe comprise entre 80 000€ et 100 000€ (voir détail en annexe).

Annexe 1 - Plan de financement

1/ BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Dépenses directes de personnel	Précisions éventuelles	% ETPT affecté à l'opération ou Jour/Homme ;	Coût unitaire	Coût en €
Personnel titulaire de la fonction publique:				
Chargé de mission transition énergétique	<i>Pilotage de l'étude</i>	26	500,00 €	13 000,00 €
Chargé de mission urbanisme - planification	<i>Co-pilotage de l'étude</i>	26	500,00 €	13 000,00 €
Chargé de mission communication	<i>Service support volet concertation</i>	10	500,00 €	5 000,00 €
			Sous-total	31 000,00 €

Dépenses de fonctionnement	Précisions éventuelles	Quantité	Coût unitaire	Coût en € HTR
Autres dépenses (documentation / reproduction / fluides / énergies / petites fournitures ...)	<i>Frais de communication (réunions publiques, campagne d'affichage...)</i>			5 000,00 €
Prestations extérieures - Formation / Communication / Animation	<i>Prestataire en charge de la concertation citoyenne</i>			20 000,00 €
Prestations extérieures - autres dépenses de sous-traitance (études / honoraires...)	<i>Prestataire en charge de la conduite du Plan de Paysage</i>			60 000,00 €
			Sous-total	85 000,00 €

Charges connexes (coûts indirects : frais généraux, frais de structure)	Indiquer le taux (en %)	Préciser la base du taux à appliquer	Coût en € HTR	
Choisir une valeur	5%	dépende de personnel	1 550,00 €	
			Sous-total	1 550,00 €

TOTAL DES DEPENSES AFFECTEES A L'OPERATION	117 550,00 €
---	---------------------

TOTAL GENERAL	117 550,00 €
----------------------	---------------------

2/ PLAN DE FINANCEMENT

Type	Mode de financement	Financement escompté Montant (en € HTR)	Financement obtenu Montant (en € HTR)	TOTAL Montant (en € HTR)
Auto-financement	Fonds propres	58 050,00 €		58 050,00 €
Aides publiques	ADEME	59 500,00 €		59 500,00 €
	ETAT			
	Région			
	FEDER			
	Autres (précisez)			
Aides privées	Précisez			
			TOTAL	117 550,00 €

Annexe 2 – Lettre d’engagement

Vichy, le

08 SEP. 2020

Le Président

DREAL Auvergne Rhône Alpes
Mme Stéphanie DOUCET GAILLOT
Chargée de Mission Paysage
7 Rue Léo Lagrange
63000 CLERMONT FERRAND

Direction Générale Déléguée à l'Aménagement et l'Environnement

Mission Transition Energétique

Dossier suivi par Séverine DUMONT

Nos réf : FAAD/SD/NB n°D 126

Objet : Lettre d'engagement relative à la candidature de Vichy Communauté à l'Appel à Projet Plan Paysage – Volet Energies Renouvelables.

Madame, Monsieur,

Vichy communauté s'est engagée depuis plusieurs années en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Depuis 2017, au travers du dispositif TEPOS, la collectivité intègre la question de l'énergie dans un engagement politique et stratégique, avec pour objectifs :

- Diviser par deux les consommations énergétiques du territoire,
- Couvrir progressivement ses besoins par les énergies renouvelables.

En parallèle, outre l'élaboration de son PCAET en partenariat avec le SDE03, Vichy Communauté a décidé d'aller plus loin dans la mise en œuvre efficace de sa politique Climat Air Energie en s'engageant dans une démarche de labellisation Cit'ergie.

Cette forte ambition en matière de développement durable, comme en attestent le label Territoire à Energie Positive, ou encore l'engagement dans la démarche Cit'ergie, passe par une dynamique de développement de sites de production d'Energie Renouvelables.

Notre candidature à l'appel à projets Plan de Paysage, ne déroge pas à ces ambitions.

Ainsi, dans le cadre du dossier présenté par Vichy Communauté, je vous confirme par la présente notre intention d'avoir une dynamique de développement respectueuse de nos paysages, de leur diversité, et leurs ressources. A ce titre, le Conseil Communautaire se prononcera sur l'engagement de l'établissement dans la réalisation d'un Plan Paysage dès le mois de Décembre 2020.



Mes services, et en particulier Mme Amaya ZULUETA, restent à votre disposition pour toute précision utile à l'appui de notre candidature en faveur d'un développement planifié et intégré.

Vous remerciant par avance de la prise en compte de cette ambition dans le cadre de l'instruction de notre candidature, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Frédéric AGUILERA

*Maire de Vichy
Président de Vichy Communauté
1^{er} Vice-Président du Conseil départemental de l'Allier*

Annexe 3 – Echanges entre Vichy Communauté et Roanne Agglomération en vue d'une approche concertée



VICHYCOMMUNAUTÉ

Vichy, le

20 JUL. 2020

Le Président

Monsieur Yves Nicolin
Président
Roannais Agglomération
63 Rue Jean Jaurès
42300 ROANNE

Direction Générale Déléguée à l'Aménagement et l'Environnement

Mission Transition Energétique

Dossier suivi par Kévin LE POSTEC

Nos Réf : FA/AD/KLP/NB n°D565

Objet : Proposition de partenariat dans le cadre de l'Appel à Projet « Plan de Paysage »

Monsieur le Président,

Vichy Communauté s'est engagée depuis maintenant 6 ans en faveur de la lutte contre le changement climatique à travers la réalisation de son PCET en 2014, ce qui lui a valu d'être labellisée TEPCV en 2015.

En 2017, au travers du dispositif TEPOS, le territoire s'est fixé comme objectif à l'horizon 2050 de :

- diviser par deux les consommations énergétiques du territoire,
- couvrir progressivement ses besoins par les énergies renouvelables.

Cette volonté et ces ambitions nous accompagneront pour opérer les choix stratégiques lesquels doivent être définis avec pour corolaire la préservation de nos paysages.

C'est pourquoi Vichy Communauté souhaite candidater à l'Appel à Projet « Plan de Paysage » en septembre 2020 afin d'élaborer une cartographie précise et concertée des futurs projets d'énergie renouvelable.

Sur le volet éolien, pour répondre au mieux aux enjeux de protection du cadre de vie en évitant le développement anarchique de la filière, il nous paraît judicieux d'adopter une approche dépassant les limites administratives de notre territoire.

J'ai donc le plaisir de vous proposer d'associer Roannais Agglomération à l'élaboration de notre Plan de Paysage sur le volet éolien.

Nos services ont pu échanger les différents projets éoliens sur chaque territoire. Le futur Plan de Paysage n'aura pas vocation à les remettre en cause mais les intégrera dans l'analyse des impacts paysagers sur notre territoire.



Vichy Communauté se propose d'associer Roannais Agglomération à la phase de concertation sur l'ensemble de ses projets actuels de parcs éoliens et lors de l'identification de nouvelles zones dans le cadre de son Plan de Paysage.

Ce dispositif pourrait être déployé par Roannais Agglomération de manière analogue.

Dans l'attente de votre retour, mes équipes et notamment Kévin Le Postec se tiennent à votre disposition pour de plus amples renseignements : 04 70 96 57 24 / k.lepostec@vichy-communaute.fr

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Frédéric AGUILERA

*Maire de Vichy
Président de Vichy Communauté
1^{er} Vice-Président du Conseil départemental de l'Allier*

Direction Transition énergétique et mobilité
Service Transition énergétique
Affaire suivie par : Dorian RUINI
Référence : DR/CF - D20-01701
Tél. : 04 26 24 90 90
Fax : 04 77 44 29 59
druini@roannais-agglomeration.fr

Vichy Communauté
M. Frédéric AGUILERA
Président
9 place Charles de Gaulle
CS 92956
03209 Vichy cedex

Roanne, le **27 AOUT 2020**

Objet : Réponse à la proposition de partenariat « Plan de Paysage »

Monsieur le Président,

Roannais Agglomération a connu un parcours relativement similaire à celui de Vichy Communauté. TEPOS en 2013 puis TEPCV en 2015, nous nous sommes donnés l'objectif de couvrir 50% des besoins énergétiques de notre territoire par des énergies renouvelables produites localement.

Afin de maîtriser le développement des énergies renouvelables sur notre territoire et conserver l'entier bénéfice des retombées financières de ces installations, nous avons alors créé une société d'économie mixte avec notre partenaire OSER, la Roannaise des Energies Renouvelables. Cette société porte notamment :

- Une centrale photovoltaïque au sol de 7,5 ha à Roanne,
- Un projet de 6 éoliennes sur la commune des Noës,
- Un projet de 3 éoliennes sur la commune d'Urbise.

En 2016, suite à l'élaboration d'un atlas éolien indiquant du potentiel sur 14 communes de notre territoire, le conseil communautaire de Roannais Agglomération a acté le lancement d'études sur 2 zones en limitant le développement de l'éolien à 10 machines. Au vu des deux projets actuellement en cours, il n'y a pas d'autres études engagées sur le territoire.

Cependant, je serai ravi que Roannais Agglomération soit associé à la phase de concertation de vos projets éoliens en cours et à venir et au Plan Paysage que vous construisez.

Je vous invite à prendre contact avec Dorian RUINI, responsable du service transition énergétique, par mail druini@roannais-agglomeration.fr ou par téléphone 04 26 24 90 90 pour échanger sur les modalités de concertation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

VICHY COMMUNAUTE		A	Copie
CABINET			<input checked="" type="checkbox"/>
Elus :			<input type="checkbox"/>
Elus :			<input type="checkbox"/>
DGS			<input checked="" type="checkbox"/>
Missions :			<input type="checkbox"/>
- 2 SEP. 2020 N° 4980			
DGD Attractivité			<input type="checkbox"/>
DGD Environnement / Aménagement			<input checked="" type="checkbox"/>
DGD Ressources Techniques			<input type="checkbox"/>
DGD Proximité et Ressources Internes			<input type="checkbox"/>
DGD Enseignement Supérieur / Social			<input type="checkbox"/>

Le Président

Yves NICOLIN
Maire de Roanne



63, rue Jean Jaurès
CS 70005
42311 Roanne Cedex
Tél 04 77 44 29 50
Fax 04 77 44 29 59

communauté d'agglomération

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 52 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03/12/2020
CANDIDATURE APPEL A PROJET PLAN PAYSAGE

.....
Date de décision: 03/12/2020

Date de réception de l'accusé 29/12/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 03DEC2020_52

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20201203-03DEC2020_52-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 52.pdf (99_DE-003-200071363-20201203-03DEC2020_52-DE-
1-1_1.pdf)